

## Problème de trajet pour la garde des enfants

## Par mantion ludovic, le 02/05/2017 à 18:59

Bonjour,

Suite au rendu du JAF, il a été décidé que je dois chercher mes enfants le dimanche matin à 10h et à charge de mon ex-femme de les chercher le soir à 18h.

Mon problème est qu'elle ne vient pas chercher les enfants car elle ne veut pas faire la route. il y a 40 minutes de route aller.

Je me suis présenté à la gendarmerie pour faire constater et le gendarme me dit que ça sert à rien et que je peux rien faire. Donc je fais la route moi-même pour les ramener.

je souhaites faire une retenue sur la pension alimentaire, un montant que je mettrais sur un compte à part et qui lui serait restituée quand elle aura fait les trajets que j'ai fais à sa place. Je lui ai déjà fais un courrier en recommandé lui demandant que le dimanche suivant elle devrait faire les 2 voyages afin de retrouver l'équité des transports.

Suis-je dans mon droit??

Elle menace même les enfants en leurs disant que si elle n'a pas la pension alimentaire sur son compte le 5 du mois bin elle ne viendrait pas les chercher le dimanche soir. (j'en ai la preuve par sms reçu de mon fils.)

Merci d'avance de vos réponses.

ludovic.

## Par Visiteur, le 02/05/2017 à 20:47

Bonsoir Ludovic,

Ne pas suivre cette idée qu'elle pourrait retourner contre vous pour non respect du montant fixé par jugement.

La solution est de demander au JAF une révision de pension pour tenir compte de ces faits.

Par mantion ludovic, le 02/05/2017 à 22:10

Bonsoir Pragma,

Merci pour votre réponse, c'est bien ce que je pensais.

A aujourd'hui je suis obligé de subir ce qu'elle impose sans pouvoir agir directement et sans pouvoir lui mettre la pression afin qu'elle respecte le jugement. en clair suis coincé.

Merci pour la réponse.